

DESCRIPTION D'EMPLOI / JOB DESCRIPTION
SCFP / CSL

TITRE / TITLE	GROUPE / GROUP	N° DE TITRE / TITLE NO	N° D'EMPLOI / JOB NO
DESSINATEUR	15	G901	
FONCTION / FONCTION			
<p>Chargé de concevoir, d'élaborer et de préparer, selon les informations, des dessins complets d'ingénierie ou d'architecture de toute sorte afin de produire des modèles, des plans ou autres nécessaires aux opérations et à la gestion des installations de la Société.</p>			
DESCRIPTION DES TÂCHES / DESCRIPTION OF DUTIES			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Discute avec les responsables de projets, les requérants ou autres intervenants afin de valider les informations nécessaires à la préparation des plans, dessins, esquisses, cheminements critiques etc. se rapportant aux travaux d'ingénierie, d'architecture et autres; vérifie occasionnellement les dessins d'atelier, surveille l'exécution des travaux et signale toute anomalie à l'ingénieur ou à l'architecte. 2. Conçoit, élabore et prépare, à partir de concepts préliminaires, de calculs d'ingénierie, d'esquisses, de devis etc. des modèles, des plans et autres dessins complets d'ingénierie ou d'architecture de toute sorte (ex. électrique, électronique, mécanique, plomberie, climatisation) afin de produire les documents nécessaires à l'exécution des travaux; propose la sélection de nouveaux équipements et discute avec les représentants des manufacturiers et chef d'atelier au besoin. 3. Remplit les formulaires, les documents appropriés; prépare la correspondance et les rapports requis selon les informations, afin d'assurer les suivis nécessaires. 4. Familiarise d'autres personnes à leur travail en expliquant ses propres tâches. 			

DESCRIPTION D'EMPLOI / JOB DESCRIPTION
SCFP / CSL

CARACTÉRISTIQUES / CHARACTERISTICS			
TITRE / TITLE	GROUPE / GROUP	N° DE TITRE / TITLE NO	N° D'EMPLOI / JOB NO
DESSINATEUR	15	G901	
<p><u>DURÉE DU TRAVAIL / WORKING HOURS</u></p> <p>Semaine de 36¼ heures; parfois heures supplémentaires ou roulement</p> <p><u>EFFORT PHYSIQUE / PHYSICAL EFFORT:</u></p> <p>Positions générales : se tenir assis durant de longues périodes (environ 120 minutes, sans possibilité d'alternance), une à deux fois par semaine, la plupart des semaines. Activité oculaire durant de longues périodes continues (90 - 120 minutes sans possibilité d'alternance), un à deux fois par semaine, la plupart des semaines.</p> <p><u>CONDITIONS DE TRAVAIL / WORKING CONDITIONS:</u></p> <p>Conditions normales de travail</p> <p><u>FORMATION / ÉDUCATION:</u></p> <p><u>EXPÉRIENCE / EXPÉRIENCE:</u></p>			